



CRECHE TRICOTIN ET BARBOTINE

Association loi 1901
Siège social : 87 avenue Jean Jaurès
91200 Athis-Mons

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



CRECHE TRICOTIN ET BARBOTINE

Association loi 1901

Siège social : 87 avenue Jean Jaurès
91200 Athis-Mons

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CRECHE TRICOTIN ET BARBOTINE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposés dans l'annexe des comptes annuels à la rubrique : « Changements de Méthodes ».



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 24 juin 2026

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Julien Sorba

Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	37 334	14 761	22 573	26 308
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	10 827	9 386	1 441	1 646
	Autres immobilisations corporelles	78 489	38 422	40 067	39 053
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	126 650	62 569	64 081	67 007
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 016		6 016	3 024
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	81 532		81 532	77 057
	Charges constatées d'avance				450
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	223 832		223 832	177 062
	TOTAL (III)	311 380		311 380	257 594
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	438 030	62 569	375 461	324 601

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	100 000	100 000
	Réserves pour projet de l'entité		
FONDS PROPRES	Autres		
	Report à nouveau	129 476	46 766
	Excédent ou déficit de l'exercice	62 148	82 710
	Total des fonds propres (situation nette)	291 624	229 476
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	54 039	55 447
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	54 039	55 447
	Total des fonds propres	345 663	284 923
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Fonds reportés et dédiés	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Fonds reportés et dédiés	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		15 000
	Provisions pour charges		
Provisions	Total des provisions		15 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes des legs ou donations		
DETTES (1)	Dettes fiscales et sociales	19 244	17 539
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	10 555	7 138
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	29 798	24 678
TOTAL PASSIF	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	375 461	324 601
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		62 147,89	82 710,38
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		29 798	24 678
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	511	556
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	272 433	245 264
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	53 202	56 166
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	15 000	3 086
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	2 907	2 012
Total des produits d'exploitation		344 053	307 085
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	58 075	65 757
	Aides financières	198	
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 013	2 616
	Salaires	173 922	149 163
	Cotisations sociales	34 261	31 079
	Dotation aux amortissements et dépréciations	12 694	11 810
	Dotation aux provisions		15 000
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	1 542	75
Total des charges d'exploitation		283 705	275 500
RESULTAT D'EXPLOITATION		60 348	31 585

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		60 348	31 585
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 800	2 442
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		1 800	2 442
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1 800	2 442
RESULTAT COURANT avant impôts		62 148	34 027
	Produits exceptionnels		50 129
	Charges exceptionnelles		1 446
RESULTAT EXCEPTIONNEL			48 683
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		345 853	359 656
TOTAL DES CHARGES		283 705	276 946
EXCEDENT ou DEFICIT		62 148	82 710
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		37 500	37 500
Bénévolat			
TOTAL		37 500	37 500
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		37 500	37 500
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		37 500	37 500

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **375 461** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **345 853** euros
 - un total charges de **283 705** euros
 - dégage un résultat de **62 148** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association TRICOTIN ET BARBOTINE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **375 461** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **345 853** euros et un total **charges** de **283 705** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **62 148** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation : voir état annexe.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles ont été évalués à leur coût d'acquisition net ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Compte-tenu de la nature de son activité et de ses immobilisations, l'association n'a pas identifié de composants significatifs. Les immobilisations ont été considérées en totalité comme non décomposables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achats hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à

Règles et Méthodes Comptables

la valeur brute, une dépréciation est constitué du montant de la différence.

Amortissements

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Frais de recherche	Linéaire	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	4 à 5 ans
Installations générales, agencements, aménagements divers	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	Linéaire	10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont été évaluées à leur prix d'acquisition.

Les immobilisations financières ont été dépréciées pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Informations générales complémentaires

L'objet social de l'entité se définit par l'accueil et la garde de jeunes enfants de 10 semaines à 3 ans sous la forme d'une crèche et d'une halte-garderie.

Pour se faire, l'entité dispose d'un local d'accueil incluant un réfectoire, des espaces de couchage, et des espaces de jeu.

L'association compte sur une équipe pluridisciplinaire pour répondre aux besoins des enfants.

Ses recettes sont principalement constituées par :

- les cotisations à l'association ;
- les prestations payées par les parents ;
- les prestations de la CAF calculées selon un barème en fonction des heures de garde facturées ;
- la subvention de la CAF au titre du bonus territoire CTG ;
- les subventions communale et départementale ;
- la subvention de la CAF au titre du bonus attractivité;
- la subvention de la CAF au titre du bonus pédagogique.

Annexe aux comptes annuels

Changements de méthodes

Les changements intervenus dans les méthodes de présentation et d'évaluation concernent les postes suivants :

La société présente les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025 conformément au règlement ANC n°2022-06 :

Les principales évolutions sont les suivantes :

- ⟨ Une nouvelle définition du résultat exceptionnel visant à en exclure les opérations relevant de l'activité normale et courante de l'entité ;
- ⟨ La suppression de la technique du transfert de charges ;
- ⟨ Une mise à jour du plan de comptes, une rationalisation des modèles d'états financiers et de nouveaux tableaux pour enrichir l'annexe.

Les modifications de présentation relatives au bilan et au compte de résultat sont les suivantes :

- ⟨ Concernant le bilan :
 - Les immobilisations en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
 - La ligne "Charges constatées d'avance" est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des "Créances.
- ⟨ Concernant le compte de résultat :
 - Regroupement des charges et produits exceptionnels qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes "Produits exceptionnels" et "Charges exceptionnelles" ;
 - Les transferts de charges d'exploitation 2024 sont présentés dans le poste "Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions" rattaché au résultat d'exploitation ;
 - Les transferts de charges financières 2024 sont présentés dans le poste "Reprise sur dépréciations et provisions" rattaché au résultat financier ;

Les transferts de charges exceptionnelles 2024 sont présentés dans le poste "Produits exceptionnels"

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	37 334					37 334
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37 334					37 334
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	10 477		849		499	10 827
	Instal., agencement, aménagement divers	46 802					46 802
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	22 570		9 117			31 687
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 849		9 966		499	89 316
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		117 183		9 966		499	126 650

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			11 026	3 735		14 761
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			11 026	3 735		14 761
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			8 831	856	301	9 386
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			15 297	4 501		19 798
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			15 021	3 602		18 623
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			39 150	8 959	301	47 808
TOTAL				50 176	12 694	301	62 569

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	15 000		15 000	
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 000		15 000	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		15 000		15 000	
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles				15 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	6 016	6 016	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	27 203	27 203	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	54 329	54 329	
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		87 548	87 548	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	6 381	6 381		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 464	10 464		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 398	2 398		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	10 555	10 555		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		29 798	29 798		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	100 000				100 000
Autres réserves					
Report à nouveau	46 766	82 710			129 476
Excédent ou déficit de l'exercice	82 710	(82 710)	62 148		62 148
Situation nette	229 476		62 148		291 624
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	55 447		6 913	8 321	54 039
Provisions réglementées					
TOTAL	284 923		69 061	8 321	345 663

Annexe libre

Ventilation des subventions

Conseil départemental

Montant en résultat N: 17 100€

Montant perçu en N: 17 100€

Montant restant à percevoir en N+1: 0€

Montant à reverser en N+1: 0€

Montant perçu d'avance en N: 0€

Mairie

Montant en résultat N: 15 000€

Montant perçu en N: 15 000€

Montant restant à percevoir en N+1: 0€

Montant à reverser en N+1: 0€

Montant perçu d'avance en N: 0€

Subvention MSA

Montant en résultat N: 942€

Montant perçu en N: 942€

Montant restant à percevoir en N+1: 0€

Montant à reverser en N+1: 0€

Montant perçu d'avance en N: 0€

Subvention contrats aidés

Montant en résultat N: 12 781€

Montant perçu en N: 12 364€

Montant restant à percevoir en N+1: 417€

Montant à reverser en N+1: 0€

Montant perçu d'avance en N: 0€

CAF PSU

Montant en résultat N: 142 525€

Montant perçu en N: 115 322€

Montant restant à percevoir en N+1: 27 203€

Montant à reverser en N+1: 0€

Montant perçu d'avance en N: 0€

CAF BONUS CTG

Montant en résultat N: 46 429€

Montant perçu en N: 6 964€

Montant restant à percevoir en N+1: 39 465€

Montant à reverser en N+1: 0€

Montant perçu d'avance en N: 0€

Annexe libre

CAF JOURNEES PEDA / PREPA ACCUEIL

Montant en résultat N: 5 282€

Montant perçu en N: 0€

Montant restant à percevoir en N+1: 5 282€

Montant à reverser en N+1: 0€

Montant perçu d'avance en N: 0€

CAF BONUS ATTRACTIVITE

Montant en résultat N: 18 430€

Montant perçu en N: 12 901€

Montant restant à percevoir en N+1: 5 529€

Montant à reverser en N+1: 0€

Montant perçu d'avance en N: 0€

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat n'a pas fait l'objet d'une évaluation fiable.

Le loyer du local mis à disposition à titre gratuit a été évalué à 37 500 €.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 240 euros.